Cinquante troisième année. - N° 108 A Jeudi 6 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 617

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

752 317 768 RCS Nantes.
AB & W.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 60000 EUR.
Adresse : 2, avenue de l'Europe, 44620 La Montagne.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AB & W Société à Responsabilité Limitée au capital de 60 000 euros Siège social : 2 avenue de l'Europe 44620 LA MONTAGNE 752 317 768 RCS NANTES ET MEDICASCREEN Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros Siège social : 4 allée du Mortier 44620 LA MONTAGNE 484 547 146 RCS NANTES AVIS RECTIFICATIF AU PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA MONTAGNE du 19 mars 2019, La société AB & W et la société MEDICASCREEN ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société AB & W par la société MEDICASCREEN. Le traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES le 30 mars 2019. Un avis de projet de fusion a été publié au BODACC le 2 mai 2019. Suite à la constatation d'une erreur substantielle, il a été décidé de modifier le traité de fusion par un projet rectificatif établi par acte sous seing privé en date à LA MONTAGNE du 29 mai 2019 aux conditions suivantes : La société AB & W ferait apport à la société MEDICASCREEN de la totalité de son actif, soit 749 573 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 512 163 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 237 410 euros. En rémunération de cet apport net, 90 parts sociales nouvelles de 476,19 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société MEDICASCREEN à titre d'augmentation de son capital social de 42 860 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 194 550 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 0,026 part sociale nouvelle de la société MEDICASCREEN pour 1 part sociale de la société AB & W. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux Sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES pour la société AB & W en date du 29 avril 2019 et dépôt rectificatif en date du 4 juin 2019, - au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES pour la société MEDICASCREEN en date du 29 avril 2019 et dépôt rectificatif en date du 4 juin 2019. Les créanciers des Sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à

cette fusion dans les conditions et les délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce.
Pour avis.

